

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20241216

Procès-verbal Conseil Municipal du 16/12/2024

Étaient présents : AUDOIN Karine ; CLOAREC Frédéric ; COURTIER Dimitri ; DATY Gabriel ; HAQUIN Benoît ; HURTEL Céline ; JANY Fabien ; LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges

Absents excusés : BALESTRO Yannick ; BESNARD Hervé ; CATUFE Jean ; LEIDING Océane

Pouvoirs : Néant

Convocation du : 10/12/2024

Ordre du jour :

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2024
- 3- Rapport sur l'inspection des différentes toitures des biens communaux
- 4- Etude géotechnique projet école 2 rue de l'Ormelet
- 5- Décisions modificatives budget communal
- 6- Délibération enquête publique chemin du Blandy
- 7- Prix de l'eau 2025
- 8- Délibération redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025
- 9- Délibération contrat de concession eau potable et assainissement
- 10- Point info :
 - a. Contrat assurance
 - b. Repas anciens / Noël des enfants
 - c. Départ locataire du logement communal rue des Postes / travaux
 - d. Date fermeture Mairie (congrés fin année)
 - e. Point ressources humaines

Début de la séance : 20h00 le 16/12/2024

1- Désignation du Secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Gabriel DATY

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du Procès-Verbal.

Il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

3- Rapport sur l'inspection des différentes toitures des biens communaux

Intervention réalisée le 12 novembre.

Ci-dessous point par site

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

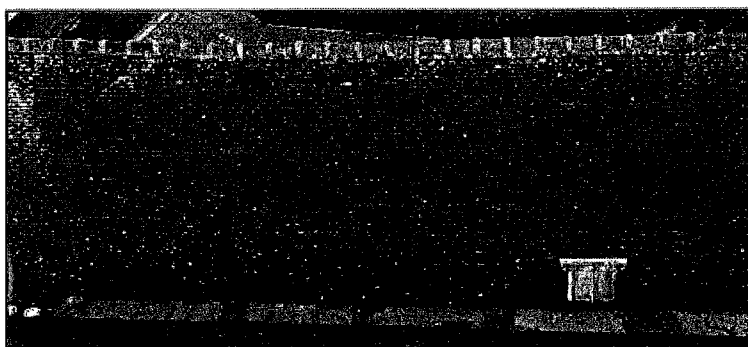
🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉRéf. : PV CM-20241216

ECOLE

La toiture est en bon état général, très peu de tuiles sont cassées. Faitière cassée à un endroit sur le grand bâtiment. Beaucoup de mousse. Gouttières propres dans l'ensemble. Quelques tuiles déplacées.

EGLISE

Quelques tuiles cassées ou manquantes sur les différents rampants et le clocher. Beaucoup de mousse par endroits et une possible déformation de la faitière (sous réserve, voir photo). Gouttière et chéneau central à nettoyer (tuiles, feuilles, lierre, mousse, ballons).

**LOGEMENT RUE DES POSTES****1/ Toiture du logement**

Bon état général, 2 tuiles cassées visibles + 1 tuile possiblement déplacée, gouttières propres. Lichen.

2/ Toiture de la dépendance

Bon état général, 2-3 tuiles cassées, gouttières propres, beaucoup de mousse sur un rampant + quelques pierres posées sur les tuiles.

MAIRIE**1/ Toiture de la mairie**

Bon état général, quelques ardoises légèrement cassées, gouttières propres, léger lichen.

2/ Toiture des deux dépendances

Bon état général, quelques tuiles cassées, gouttières encrassées, beaucoup de mousse sur un rampant.

PRESBYTERE

Bon état général, impacts de grêle visibles sur les deux rampants, tuiles cependant en bon état.



Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20241216

La prochaine étape consiste en la demande de devis et de solliciter notre assurance.

Des échanges avec les Conseillers concernant les travaux à entreprendre ont lieu.

4- Etude géotechnique projet école (2 rue de l'Ormelet)

Rapport de l'architecte étude 2021

Dans l'ensemble l'étude de sol montre un terrain assez homogène sur l'ensemble de la parcelle.

Les contraintes annoncées à ce stade ne sont pas vraiment une surprise.

Le fait de devoir prévoir un plancher porté sur vide sanitaire avec rigidité de l'ouvrage avec fondation sur pieux ou micropieux à 4 à 5 m sont les éléments les plus contraignants, avec la présence d'eau à faible profondeur ce qui exclut tout sous-sol.

La parcelle est en risque sismique 1 (très faible) et avec un niveau de retraits-gonflements moyens.

L'utilisation d'engins classiques de terrassement est un point positif, avec une sensibilité au remaniement et aux sollicitations hydriques.

Stabilité des talus à prendre en garde, les remblais ne pourront pas être réutilisés.

Il manque le niveau des plus hautes eaux connues.

Rapport de l'architecte étude 2024

L'étude de sol ne fait pas apparaître de réelles informations complémentaires par rapport à celui de 2021, toujours pas de niveau des PHEC (plus hautes eaux connues lors d'inondation s'il existe).

Un rendez-vous avec l'architecte est prévu début janvier afin d'échanger avec le bureau étude.

Nous devons maintenant revoir l'estimatif budgétaire adapter suite à ce rapport.

En conclusion, l'étude de sol préconise des fondations en pieux ou micropieux qui descendront au moins à 5 m de profondeur à minima pour ancrage dans le bon sol (profondeur à confirmer par le BET de l'entreprise qui réalisera les micropieux).

Le terrain étant en zone de caves inondables, les fondations se feront avec un vide sanitaire et dalle portée sur structures de semelles périmétriques rigides sur pieux (à confirmer par BET) avec impossibilité de construire en sous-sol, cela va de soi.

Le niveau actuel du niveau NGF de référence n'étant pas fixé, l'étude de sol émet l'hypothèse d'un niveau zéro à plus ou moins 20 cm du sol naturel.

Ces éléments seront confirmés par la suite en phase G2 pro.

Le niveau des PHEC (plus hautes eaux connues n'est pas répertorié à ce stade).

La présence d'eau à faible profondeur (pas de remontée de nappe à priori), montre bien que le terrain, en point bas du centre-ville, subit les effets des eaux de ruissellement et qu'un drainage approprié devra être mis en œuvre pour drainer efficacement ces eaux de ruissellements (prévoir un nettoyage des rives et abords du cours d'eau, à proximité, et vérifier la bonne marche des réseaux EP existants).

Il est important maintenant d'avancer sur l'avant-projet détaillé afin de faire chiffrer l'impact de la partie

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70 mairie.de.bregy@orange.fr <http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20241216

infrastructure dès que possible (pieux, tête de pieux ; semelles rigides et planchers portées sur vide sanitaire).

Un chiffrage plus précis doit être réalisé en lien avec l'architecte.

Des échanges ont lieu concernant la gestion de l'eau souterraine du terrain.

Des échanges ont lieu concernant le maintien de la classe ainsi que du projet.

5- Décisions modificatives budget communal

a/ Diminuer les crédits à l'article 65888 de - 4500 euros

Augmenter les crédits à l'article 673 de + 4500 euros

Ceci afin de régulariser une écriture qui aurait dû être passé au nom d'une SCI et pas au nom d'un particulier

b/ Suite à la dissolution du CCAS en 2024 il faut intégrer les résultats CCAS dans le budget de la commune

Le CCAS présentait un excédent de fonctionnement qu'il faut reporter sur la commune en inscrivant les crédits au chapitre 002 en recette de fonctionnement pour 1543,44 euros

La délibération est approuvée à l'**UNANIMITE**.

6- Délibération enquête publique chemin du Blandy

La délibération permettra de poursuivre le dossier de cession d'une portion du chemin de Blandy dont la désaffectation du chemin avait déjà été constatée par délibération du Conseil en février.

Il s'agit de permettre Monsieur le Maire à réaliser l'enquête publique puis de réaliser la procédure de cession de la portion concernée.

La délibération est approuvée à l'**UNANIMITE**.

7- Prix de l'eau 2025

Pour l'année 2025, il est proposé de fixer les composantes de la facture d'eau selon les principes généraux suivants :

- Prise en compte de la réforme des redevances des agences, avec suppression de la redevance de pollution domestique remplacée par les redevances de consommation d'eau potable et de performances des réseaux.
- Augmentation de la part délégataire suivant les dispositions contractuelles.
- Maintien de la part fixe eau potable de la CCPV.
- Evolution générale de la part variable de la CCPV sur toutes les unités de distribution suivant la position par rapport à une valeur de 0,70 € HT/m³ de la part variable collectivité (Valeur nécessaire à 1 % de renouvellement de réseaux). Il est proposé une hausse de la part variable de 0,03 € HT/m³ sur votre unité de distribution, car votre part collectivité (liée à la consommation) est strictement inférieure à 0,70 € HT/m³.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20241216

- Evolution différenciée de la part variable collectivité pour les unités de distribution dont le rendement primaire moyen (sur les données disponibles) depuis 4 ans est inférieur à 80 % : + 0,05 € HT/m³ – tenant compte des excédents (nets du capital restant à rembourser) transférés, sauf si la part variable collectivité est supérieure au double de la moyenne de la part variable de la CCPV 2024 (0,496 € HT/m³) dans ce cas stabilité de la part variable de la collectivité. Cela conduit pour votre unité de distribution à une hausse supplémentaire de la part variable de 0,05 € HT/m³.

Le Conseil **PREND ACTE**.

8- Délibération redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025

A compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau, essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, feront l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances pour 2024. Cette réforme poursuit plusieurs objectifs

- Rééquilibrer progressivement les contributions entre les différents usager de l'eau (domestiques, professionnels, agriculteurs,)
- Valoriser les efforts des collectivités pour leur bonne gestion patrimoniale
- La performance de leurs ouvrages
- Accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économique face à l'urgence climatique.

Cette démarche contribue au déploiement du plan Eau annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023.

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eaux potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Présentation de la délibération fixation de la contre valeur de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif 2025. Dans cette délibération nous fixons la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire attire l'attention sur deux points :

- Pour l'année 2025, l'évolution des redevances conduirait à une baisse de la facture assainissement collectif en 2025 (tel n'est pas le cas sur les redevances d'eau potable) puisque la redevance de modernisation des réseaux de collecte d'une valeur de **0,185 € HT par m³** est remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance pour performance des « systèmes d'assainissement collectif » d'une valeur de **0,0267 € /m³** pour l'année 2025. Par contre, à partir du 1^{er} janvier 2026, cela induirait une hausse de la facture assainissement collectif puisque la valeur de la redevance pour performance des « systèmes d'assainissement collectif » sera comprise entre **0,1068 € HT /m³** (valeur plancher) et **0,356 € HT /m³** (valeur plafond) selon les propres performances de notre système.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

03.44.94.00.70

mairie.de.bregy@orange.fr

http://www.mairiedebregy.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20241216

- Nous allons notifier cette délibération à notre délégataire avant fin 2024 pour qu'il puisse inscrire le montant de cette redevance dans les factures d'eau émises à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil **PREND ACTE.**

9- Délibération contrat de concession eau potable et assainissement

Erreur Identique sujet n°8

10- Point info

a. Contrat assurance

Le contrat arrive à échéance à fin décembre

Lecture du contrat avec proposition de renouvellement pour une période de 48 mois soit fin du contrat au 31 décembre 2028

b. Repas anciens / Noël des enfants

Date du repas 11 janvier 2025 liste des présents / Noël le jeudi 19 décembre /Monsieur le Maire invite à titre personnel l'ensemble des salariés de la commune à un déjeuner jeudi 19 décembre.

La distribution des colis pour les anciens n'a pas été simple. Nous allons revoir le process pour l'année prochaine

c. Départ locataire du logement communal rue des Postes / travaux

Nous avons reçu en mairie la demande de préavis en date du 7 novembre.

Nous avons aussitôt demandé à l'agence Orpi de gérer le dossier

Une visite a eu lieu sur place le 16 novembre ci-dessous le compte rendu de visite :

Je suis allée visiter la maison samedi 16/11. Cette dernière est dans un état de vétusté important et présente surtout de grosses fissures notamment au 1er étage dans les chambres, je vous joins les photos.

En l'état, il sera impossible de remettre en location, à condition d'effectuer d'importants travaux de rénovation du sol au plafond, de plomberie, d'isolation et surtout le passage d'un expert en bâtiment pour ce grave problème de fissures. (Niveau électrique revoir les ampoules)

En tant que professionnelle, je vous conseille vivement de vous entourer d'expert en bâtiment avant tout engagement et pour prendre les meilleures décisions.

Je vous joins également les coordonnées d'un expert en bâti suite à une formation que nous avons faite, vous trouverez aussi des experts sur internet.

Je suis désolée mais je ne pourrais pas donner suite pour une éventuelle mise en location.

Prochaine étape faire venir un expert.

Des échanges ont lieu concernant la pertinence de garder ce bien.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20241216

d. Date fermeture mairie (congs fin année)

La mairie sera fermée jeudi 26 et vendredi 27 décembre 2024 ainsi que le jeudi 2 et vendredi 3 janvier 2025
Fermeture exceptionnelle à 12h les mardi 24 décembre et le 31 décembre

e. Point ressources humaines

Notre agent de ménage est arrêté jusqu'au samedi 4 janvier. Nous avons trouvé une remplaçante (qui a déjà fait l'intérim d'un des ATSEM) . Et elle travaille déjà sur la cantine.

Prochaine réunion lundi 6 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Brégy
Le 16 décembre 2024

Le Maire,
Georges MOREIRA



